

Association n° W061005229

Le Cannet, le 2 avril 2021

Le Président de l'ADNA

à

Monsieur David LISNARD

Président de la CACPL et Maire de Cannes,

Objet : Aéroport Cannes Mandelieu

Monsieur le Président,

Avant la rencontre sur site avec la DGAC maintenant reportée au mois de mai, nous souhaiterions vous faire part de quelques réflexions sur le sujet des nuisances aériennes et sur les moyens envisageables permettant une meilleure cohabitation entre l'aéroport et les habitants des communes du bassin de vie Cannes - Grasse.

➤ **Concentration de l'activité aérienne et des nuisances**

Les 70 000 mouvements annuels, tous segments aéronautiques confondus, sont concentrés sur Cannes La Bocca et sur les communes situées sous et autour du grand Trombone que représente la trajectoire VPT des jets.

Pour Cannes La Bocca, les exercices de tours de pistes représentent une nuisance d'autant plus importante que les avions survolent à des altitudes très basses (parfois moins de 100 mètres) des zones très densément habitées et des lieux publics tels que la place du marché ou le stade Coubertin

Pour le bassin de vie sous la VPT, les communes, dont certaines subissent aussi toute l'année l'activité de l'aviation légère, supportent le survol des jets avec une concentration particulièrement intense sur une période estivale d'environ 5 mois, ainsi que de nombreux survols d'hélicoptères.

➤ **Les moyens de diagnostic et de mesures de nuisances**

Elus et riverains sont dépendants de l'aéroport pour disposer de mesures de bruit, des volumes et cadences de trafic et du suivi des trajectoires. L'aéroport sélectionne et présente des statistiques et des moyennes rassurantes, qui ne représentent pas la réalité de la situation.

La récente étude de bruit réalisée par la CAPCL fin janvier est très significative de l'importance de disposer de nos propres moyens de mesure. Une augmentation du niveau de bruit significative (+ 8,5 dB soit pratiquement 8 fois plus que le bruit ambiant) a été constatée sur cette courte période pendant laquelle pas moins de 452 survols ont été recensés impasse des Floribondas à Cannes (151 concentrés sur une journée !).

L'ADNA a aussi acquis une station disposée sur le site de l'école primaire des Oliviers à La Roquette, qui nous a permis de recenser pas moins de 3176 passages de juin à décembre 2020. Tous ces chiffres montrent à quel point l'activité aériennes et les nuisances sont denses.

Disposer de moyens de mesures indépendants est devenu une nécessité pour mesurer l'impact réel de l'activité aéroportuaire.

➤ ***La réglementation aéronautique n'est pas celle de l'environnement***

Toutes les tentatives pour rendre ces trajectoires plus respectueuses des riverains ont montré leurs limites. Les avions passent à Cannes La Bocca à moins de 100 mètres d'altitude et sur les autres communes à moins 500 mètres d'altitude avec le cortège de nuisances et la pollution directe que cela implique sans contrevenir, dans la grande majorité des cas, aux règles aéronautiques en vigueur.

Dans ce cadre, les nombreux groupes de travail, réunions ou commissions ne permettent pas d'aboutir à des améliorations tangibles pour les riverains. Certaines évolutions pourraient toutefois faire l'objet de chantiers d'études en groupes techniques mixtes pour peu que le respect de l'environnement soit déclaré comme priorité politique et qu'instruction en soit donné à la DGAC qui n'a pas dans son cahier des charges actuel d'objectifs environnementaux.

➤ ***Les nuisances sont structurelles***

Compte tenu de l'enclavement de l'aéroport en zone urbaine, de la rareté du foncier dans notre région, de l'orientation des pistes et de la direction principale des vents, la nuisance est structurelle et ne pourra être maîtrisée que par des mesures d'envergures. Ce ne sont pas les quelques mesures, dites « de moindre bruit », prises jusqu'à présent qui changeront significativement la situation.

L'une des causes fondamentales de l'exaspération des riverains qui ne voient pas d'amélioration à leur situation est la densité des survols de toutes natures. Les trajectoires actuelles, et en particulier la VPT, concentrent les nuisances sur une zone de plus en plus urbanisée.

Dans le contexte actuel seules des mesures ministérielles ou préfectorales incitant à un abaissement du trafic et à une diminution des cadences de survol des communes (tous aéronefs confondus) permettront d'alléger les nuisances. Les élus locaux doivent retrouver les moyens pour pouvoir maîtriser l'activité aéronautique sur leurs communes et ne plus la subir.

Je vous remercie pour l'intérêt que vous portez aux attentes légitimes des riverains et vous prie de croire, Monsieur le Maire et Président de la CACPL, à l'assurance de ma haute considération.

Pour le bureau
Pierre MONARD
Président de l'ADNA

